

Zeitschrift: Curaviva : revue spécialisée
Herausgeber: Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses
Band: 7 (2015)
Heft: 1: Les défis du grand âge : réflexions et innovations sur tous les fronts

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Genève

Des cellules aménagées pour accueillir les détenus seniors

Le vieillissement démographique va entraîner une nécessaire adaptation des prisons afin de pouvoir continuer à accueillir des détenus de plus en plus âgés. C'est vrai en Suisse, mais c'est aussi vrai au Japon, en France, aux États-Unis, etc. Le nombre de personnes âgées incarcérées dans les prisons helvétiques a doublé entre 2003 et 2013, passant de 99 à 196. Et ce n'est qu'un début... Au Japon, les quelques soixante-dix centres pénitenciers ont dû se transformer pour répondre aux nouveaux besoins de ces détenus âgés. Certains sont maintenant équipés de rampes pour les fauteuils roulants, de poignées dans les salles de bains

et disposent d'infirmières spécialement formées qui aident les prisonniers à prendre leurs repas. Le canton de Genève vient d'annoncer la programmation de 45 places spécialement aménagées pour les besoins des prisonniers seniors. Ce qui représente 10% de la capacité de la nouvelle prison genevoise des Dardelles. Ces 45 places seront réparties dans trois quartiers pénitenciers spécifiques et seront réservées à des détenus plus âgés confrontés à des problèmes médicaux et/ou des soucis de mobilité. Dans des prisons déjà largement surpeuplées et souvent obsolètes, la hausse du nombre d'aînés incarcérés (pour de longues peines ou criminels seniors) constitue un véritable défi pour les établissements pénitentiaires. (senioractu.com)

Suisse romande

De la bientraitance et maltraitance

Les Conseils d'éthique des associations romandes d'EMS se sont retrouvées à Fribourg, à fin janvier dernier. A l'occasion de leur rencontre annuelle, elles ont débattu de la maltraitance – et de son contraire la bientraitance, terme d'usage croissant.

En ouverture, la juriste Céline Tritten Helbling a présenté la situation légale prévalant dans notre pays. Ce qui existe au niveau fédéral est en rapport avec des éléments généraux d'atteinte à la personnalité ou à l'intégrité corporelle, sexuelle, voire au patrimoine, mais il n'y pas de dispositions spécifiques relatives à la maltraitance. Il peut y en avoir au niveau cantonal (la loi vaudoise, par exemple, fait obligation au professionnel de santé qui observe chez un collègue des actes de «maltraitance ou soins dangereux» de le signaler – renversement complet du principe antérieur qui voulait qu'on ne dise jamais de mal d'un collègue). La loi n'est de toute façon pas le bon instrument pour régler des comportements inadaptés ou critiquables, qui relèvent davantage des «bonnes pratiques» que du délit (on voit mal le Code pénal sanctionner le fait qu'un collaborateur n'aurait pas frappé à la porte avant d'entrer dans une chambre ou aurait tutoyé un résident).

Delphine Roulet-Schwab, professeure à la HEDS La Source, à Lausanne, a exposé le point de vue soignant, citant une définition de l'Agence française de l'évaluation et de la qualité: «La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle se caractérise par une recherche permanente d'individuation et de personnalisation de la prestation». Puis,

plus avant: «La bienveillance est la disposition d'une volonté visant le bien de l'autre, et la bienfaisance l'inclination à faire du bien. Il importe donc de garder à l'esprit qu'on peut être bienveillant mais simultanément maltraitant si les comportements ou les soins sont inadaptés. Il faut aussi parfois se méfier de notre envie de faire bien ou mieux – attention à l'activisme qui crée une situation de «mouche du coche». Ici comme ailleurs, un élément déterminant est le consentement du patient obtenu en prenant le temps de donner des explications et de solliciter son avis, une démarche particulièrement importante s'agissant de personnes âgées pour qui les anciennes habitudes sont valorisées et ne devraient pas être bousculées sans bonne raison. «Tender loving care», oui sans doute, mais sans imposer sa bienveillance, éviter la surprotection, a-t-il aussi été dit, et considérer que des risques font partie de la vie, à tout âge. Dans ces considérations très actuelles, le principe millénaire «d'abord ne pas nuire» retrouve tout son sens et même, semble connaître une nouvelle jeunesse dans la médecine d'aujourd'hui.

On a parlé de prévention de la maltraitance, suggérant qu'il faut se garder de mettre l'accent sur la poursuite de sanctions à tout prix, poursuite au reste souvent bien ingrate et qui brouille des messages qu'on veut pédagogiques et formateurs. Le cas échéant, le geste maltraitant ne doit pas être vu d'emblée comme relatif à la personne, mais bien comme un acte dans une situation donnée. En l'espèce, le travail des institutions doit donc porter sur l'analyse de l'acte et ses circonstances, et sur le développement et l'instauration d'une culture de l'erreur.

Dr Jean Martin, Membre du comité de Curaviva Suisse

Curaviva**Les associations romandes d'EMS définissent leurs priorités**

Lors de leur retraite du 4 février dernier, les membres de la Plateforme romande (Afipa, Ajipa, Anempa, Anippa, Avalems, Avdems et Fegems) ont fixés les priorités romandes pour 2015-2017. En plus des thématiques nationales (négociations avec les assureurs, financement du matériel LiMA, etc.) et d'une priorité permanente de communication, les membres ont choisi de se concentrer sur la bientraitance, l'habitat et les nouvelles technologies. La bientraitance sera abordée en premier. Le thème sera décliné en une série d'outils, d'événements et de formations à destination des collaborateurs des EMS. Les membres de la Plateforme romande ont insisté sur la nécessité d'une approche pratique, soulignant que les résultats produits devaient être utiles et directement utilisables au sein des EMS. Le secrétaire romand est en charge du pilotage du projet.

Rencontre romande 2015: L'EMS au cœur de la Cité

Les établissements médico-sociaux (EMS) suisses accueillent plus de 90000 personnes. Lieux de vie, ces institutions s'efforcent de préserver et développer les liens entre les résidents et la collectivité. Adaptations architecturales, programmes de promotion des droits civiques, liens avec les proches ou promotion et intégration du bénévolat: les défis sont de taille, les contraintes nombreuses, mais des projets innovants voient le jour. Autour du thème «L'EMS au cœur de la Cité - Pourquoi et comment intégrer la collectivité?», la 7^e Rencontre romande des EMS s'articulera entre présentations d'experts et ateliers thématiques. Elle sera également l'occasion de lancer le Prix «Innovation en EMS» dont le lauréat sera désigné le jour même par le public. Réservez d'ores et déjà la date de la Rencontre romande qui aura lieu toute la journée du jeudi 5 novembre 2015 à Lausanne.

Congrès**Les réseaux et les partenariats dessinent le futur**

Les 24 et 25 septembre prochains, la ville de Montreux accueillera le 14^e Congrès européen de l'Association européenne des

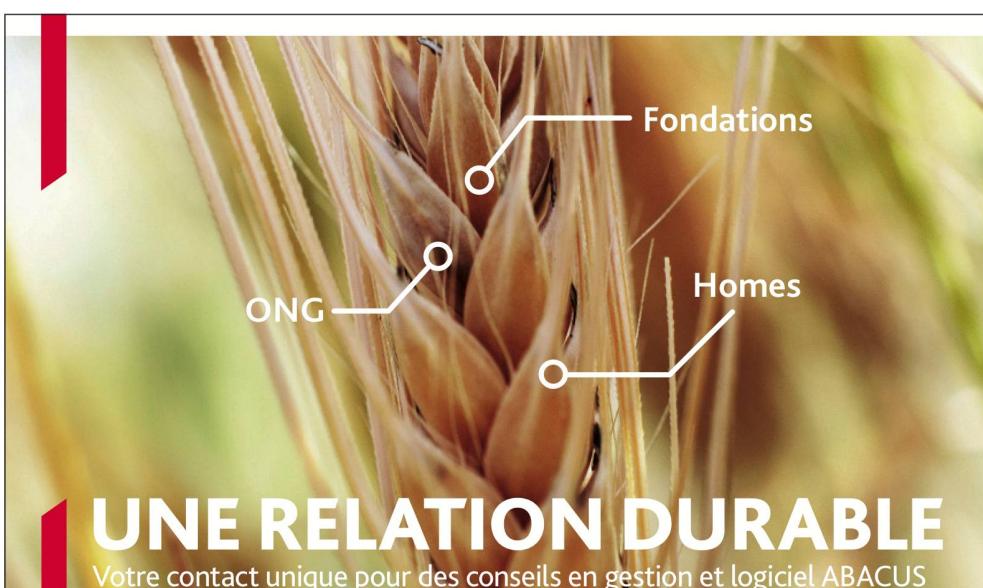
directeurs de structures d'accueil et de services aux personnes âgées (E.D.E). Thème de cette édition: «Du management au réseau, bâtir des partenariats dans l'accompagnement des personnes âgées». Nos sociétés connaissent des mutations démographiques radicales. Les responsables des structures d'accueil et d'accompagnement sont de plus en plus conscients de la nécessité d'aborder activement ces défis nouveaux. Il leur faut créer des réseaux d'experts, de prestataires de services, d'organisations et s'impliquer pour proposer des solutions innovantes, efficaces, mais aussi durables financièrement. Le congrès sera l'occasion de présenter le savoir-faire nécessaire, des exemples de bonnes pratiques et des modèles de gestion et d'organisation à succès. Des représentants des organisations et des entreprises, des politiciens, des scientifiques, des directeurs, formateurs et d'autres experts prendront la parole.
www.ede-congress.ch

Formation**Programme novateur sur la maltraitance**

Développer des compétences clés et des attitudes professionnelles face aux situations de maltraitance envers les personnes âgées: tel est l'objectif du nouveau module de formation continue «Maltraitance envers les personnes âgées: aspects et soins médico-légaux», développé conjointement par le Centre universitaire romand de médecine légale du CHUV et l'Institut et Haute École de la Santé La Source. Démarrant à l'automne 2015, cette formation s'adresse aux professionnels du domaine de la santé, du social et du judiciaire en contact avec des personnes âgées – infirmières et infirmiers, médecins, juristes, psychologues, notaires, fonctionnaires de police, travailleuses et travailleurs sociaux, etc. Les participants seront initiés aux aspects médico-légaux de la maltraitance. À partir de cas inspirés de la pratique, ils apprendront à repérer les facteurs de risque et les indices, à évaluer la dangerosité et à déterminer les mesures à prendre en tenant compte des aspects médico-légaux.

www.chuv.ch/formation ou www.ecolelasource.ch.

Annonce



Fondations

ONG

Homes

UNE RELATION DURABLE

Votre contact unique pour des conseils en gestion et logiciel ABACUS

Audit · Fiduciaire · Conseil

Contactez nos spécialistes:

BDO SA
Route de la Corniche 2
1002 Lausanne
Tél. 021 310 23 23

BDO SA
Biberiststrasse 16
4501 Soleure
Tél. 032 624 62 46

BDO SA
Entfelderstrasse 1
5001 Aarau
Tél. 062 834 91 91

www.bdo.ch

BDO